

Séance du Conseil Communal du 7 novembre 2024 :

Postulat au sens de l'article 69 lettre A du règlement du Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains

Postulat : Pour que la ville d'Yverdon rejoigne les essais pilotes fédéraux de distribution de produits cannabiques

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

En 2023 a commencé à Lausanne et dans d'autres villes un projet de distribution de produits cannabiques basé sur l'ordonnance fédérale 812.121.5. « sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants ».

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/217/fr>

Loin de moi l'idée d'encourager la consommation de drogues, j'invite plutôt mes concitoyens à ne pas tomber dans l'esclavage des substances addictives, qu'elles soient légales, illégales ou sur ordonnance.

Aujourd'hui notre Ville est particulièrement touchée par le fléau du crack que nos autorités semblent impuissantes à endiguer. On a récemment appris au détour d'un article de Blick que les vendeurs de crack de la gare vendraient également du cannabis.

Il est urgent d'affaiblir par tous les moyens possibles cette mafia de la drogue qui a pris le contrôle de notre Centre-ville et les habitants d'Yverdon attendent de leurs élus une mobilisation sans faille sur ce sujet qui est devenu la cause numéro 1 de l'insécurité dans notre Ville et c'est pourquoi j'ai décidé de déposer le présent postulat.

Par le biais de ce postulat j'invite la Municipalité à étudier la possibilité de lancer au plus vite un essai pilote de distribution de produits cannabiques locaux dans le cadre de l'ordonnance fédérale 812.121.5. « sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants ».

Ce postulat ne doit aucunement servir de prétexte à la distribution de produits psychostimulants tel que les dérivés de la cocaïne.

Ruben Ramchurn, Conseiller Communal Indépendant

Yverdon, le 28 octobre 2024